



La Plaine des Palmistes, Le 16 octobre 2019

N/Réf. : D19.11765 /D.A.G.É.S/EMF
Affaire suivie par Eve Marie FONTAINE

BORDEREAU DE PIÈCES

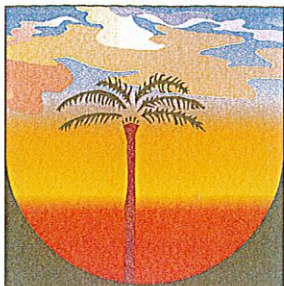
A DEPARTEMENT DE LA REUNION
Direction des Bâtiments et des Espaces Publics
6 bis, rue Rontaunay
97400 SAINT-DENIS

| DÉSIGNATION DES PIÈCES | NOMBRE | OBSERVATIONS |
|---|--------|------------------|
| Reconstruction du Collège Gaston Crochet à la Plaine des Palmistes Dossier de Déclaration d'Intention de Projet (DDIP) ----- - Certificat d'affichage en date du 16 octobre 2019 | 1 | Pour attribution |



LE MAIRE

Marc Luc BOYER



LA PLAINE DES PALMISTES

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné, Monsieur Marc Luc BOYER, Maire de la Plaine des Palmistes, certifie par la présente que la déclaration d’intention de projet (DDIP) concernant l’aménagement du collège Gaston Crochet – Commune de la Plaine des Palmistes a été affichée en Mairie à partir du 16 octobre 2019 pour une période de 4 mois.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

A la Plaine des Palmistes, le 16 octobre 2019



LE MAIRE

Marc Luc BOYER

16 oct. 2019

Déclaration de d'intention de projet : aménagement du collège Gaston Crochet - 2019



Vue aérienne du site du projet d'aménagement



Dans le cadre de sa compétence en termes de construction, d'entretien et d'équipement des collèges, le Département de La Réunion envisage la réalisation d'un nouveau collège « Gaston Crochet » à la Plaine des Palmistes en remplacement de l'établissement actuel.

Ce projet fait l'objet d'une évaluation environnementale systématique en application du Code de l'Environnement. Le maître d'ouvrage doit publier une déclaration d'intention de projet avant tout dépôt de demande d'autorisation.

[Déclaration d'intention de projet \(1,59 Mo\)](#)

Déclaration d'intention

Société Anonyme Aéroport de La Réunion
Roland Garros (SAARRG) - réalisation
d'une Extension Ouest de l'Aérogare
Passager (EOAP)

Déclaration d'intention du projet de
révision du SAGE SUD (Schéma
d'Aménagement et de Gestion des eaux
du Sud de La Réunion)

Déclaration d'intention relative à la
procédure de concertation préalable du
public pour l'élaboration du Plan Régional
de Prévention et de Gestion des Déchets
(PRPGD) de La Réunion.

Communauté d'agglomération du Sud -
CASUD

Conseil Départemental

Conseil Départemental

Article créé le 16/10/2019

Mis à jour le 17/10/2019

Un droit d'initiative est ouvert au public pendant une période de quatre mois à compter du 16 octobre 2019.

La présente déclaration d'intention est disponible sur les sites internet du département et de la préfecture de La Réunion.

Un droit d'initiative est ouvert au public pendant une période de quatre mois à compter du 16 octobre 2019.

La présente déclaration d'intention est disponible sur les sites internet du département et de la préfecture de La Réunion.

Support de publication de la déclaration d'intention :

site internet du Département : cf <https://www.departement974.fr/> et cf <https://www.departement974.fr/appels-projets-en-cours>
site internet de la Préfecture de La Réunion : cf <http://www.reunion.gouv.fr>

Date d'ouverture du droit d'initiative au public : 16/10/2019

Date de clôture du droit d'initiative au public : 16/02/2020

Les contributions ou interrogations du public peuvent être transmises par mail à l'adresse :
gaston-crochet.ddip@cg974.fr

Dans le cadre de sa compétence en termes de construction, d'entretien et d'équipement des collèges, le Conseil Départemental de La Réunion envisage la réalisation d'un nouveau collège « Gaston Crochet » à la Plaine des Palmistes en remplacement de l'établissement actuel, vétuste et sous-dimensionné.

Ce projet ne rentre pas dans le champ de compétence de la Commission Nationale du Débat Public. Il fait en revanche l'objet d'une évaluation environnementale systématique en application de l'article L.122-1 du code de l'environnement (Étude d'impacts) et bénéficie d'investissements publics qui dépassent les 5 millions d'euros.

Compte tenu de ces critères, le maître d'ouvrage doit publier une déclaration d'intention de projet (créée par l'Ordonnance n°2016-1060 du 3 août 2016 puis codifiée à l'article L.121-18 du code de l'environnement) avant tout dépôt de demande d'autorisation (Permis de construire, Enquête publique).

Cette déclaration d'intention a pour objectif d'informer le public sur l'objet du projet, les modalités de son élaboration ainsi que les conditions dans lesquelles le public y sera associé. Elle permet de mettre en œuvre un droit d'initiative activé par le public, une ou plusieurs associations


agrées ou une collectivité territoriale/EPCI (cf l'article L.121-19 du code de l'environnement) pour demander au Préfet l'organisation d'une concertation préalable.

Le droit d'initiative s'exerce dans un délai de 4 mois suivant la publication de la déclaration d'intention selon les modalités figurant à l'article L.121-19 et aux articles R.121-26 à R.121-28 du code de l'environnement.

Le Préfet décide de l'opportunité d'organiser une concertation préalable selon les modalités des articles L.121-16 et L.121-16-1 et, dans ce cas, fixe la durée et l'échelle territoriale de la participation qui sera mise en œuvre. Sa décision est motivée et rendue publique dans un délai maximum d'un mois à compter de la réception de la demande.

Partager   

Documents associés :

 > p19_113_cd974_college_gc_ddip_vf_1 - 5.1 Mo - 16/10/2019
Temps de téléchargement estimé : 1 min 23 s (512 K), 41 s (1024 K), 20 s (2 M), 8 s (5 M).

SCP
Harry MAGAMOOTOO,
Nathalie DELAPLACE et
Béatrice TERTRE
Huissiers de Justice Associés
14, Rue Jules Thirel Bât.A
1^{er} étage Bureau 16 Savanna
97460 SAINT-PAUL

Tel Standard : 02.62.22.50.83
Fax : 02.62.45.60.66

contact@huissiers-saintpaul.fr

Site <https://www.huissiers-saintpaul.fr>

Caisse Des Dépôts Et Consignations
IBAN : FR 70 40031 00001 0000203100K 85

**ACTE
D'HUISSIER
DE
JUSTICE**

COPIE

| COUT DE L'ACTE | |
|---|---------------|
| Décret n°2016-230 du 26 février 2016 Arrêté du 26 février 2016 fixant les tarifs réglementés des huissiers de justice | |
| Honoraires (Art L444-1) | |
| Honoraire Art 16 :706201 | 553,00 |
| Total HT | 553,00 |
| TVA (8,50 %) | 47,01 |
| Total TTC | 600,01 |

Acte dispensé de la taxe



Références CF: V - 74235
PVCONSTAT

PROCES VERBAL DE CONSTAT

LE MERCREDI TRENTE OCTOBRE DEUX MILLE DIX NEUF

A 11 H 30

A LA REQUETE DU :

DEPARTEMENT DE LA REUNION-Direction des Bâtiments et Espaces Publics, représenté par le Président du Conseil Départemental de La Réunion, Monsieur Cyrille MELCHIOR dont le siège est situé à (97488) SAINT DENIS CÉDEX Cedex, 6 Bis Rue Rontaunay,

LEQUEL M'EXPOSE :

Que le Département de La Réunion doit afficher une affiche informant le public de la possibilité de consulter le dossier papier de la déclaration d'intention du projet d'aménagement du collège Gaston Crochet situé à la Plaine des Palmistes.

Qu'il me requiert aux fins de constater cet affichage ainsi que la mise à la disposition du public du dossier de déclaration d'intention de ce projet, auprès de l'accueil de la Mairie de la Plaine des Palmistes, au siège du Conseil Départemental et à la Direction des Bâtiments et des Espaces Publics du Département.

DEFERANT A CETTE REQUISITION :

Je, soussigné, Harry MAGAMOOTOO, Huissier de Justice au sein de la Société Civile professionnelle Harry MAGAMOOTOO, Nathalie DELAPLACE, Béatrice TERTRE, Huissiers de Justice Associés, près les Tribunaux d'Instance de la Réunion et la Cour d'Appel de Saint Denis, à la résidence de Saint Paul, 14 rue Jules Thirel, Bat A, 1^{er} étage, Bureau 16, Savannah,

Me suis transporté **le mercredi 30 octobre 2019**, auprès de l'accueil de la Mairie de la Plaine des Palmistes et là étant, j'ai procédé aux constatations suivantes :

Je constate que l'ensemble du dossier papier de la déclaration d'intention du projet d'aménagement du collège Gaston Crochet de la Plaine des Palmistes, est affiché sur un tableau situé à proximité de l'accueil.

Je note que le public peut librement accéder à ce tableau d'affichage et consulter l'ensemble du dossier de déclaration d'intention du projet d'aménagement du collège Gaston Crochet.

J'ai pris moi-même 06 photographies de ce dossier complet affiché sur un tableau réservé à cet effet.

Je me suis rendu ensuite le même jour au siège du Conseil Départemental situé au 2, rue de la source à Saint Denis (97400).

Là étant, je constate qu'une affiche informant le public de la possibilité de consulter le dossier papier de la déclaration d'intention du projet d'aménagement du collège Gaston Crochet de la Plaine des Palmistes, est affiché sur un tableau installé à gauche de l'accueil.

J'ai pris moi-même 04 photographies de cet affichage.

Je relève que l'ensemble du dossier papier de la déclaration d'intention du projet d'aménagement du collège Gaston Crochet de la Plaine des Palmistes, est mis à la disposition du public au niveau de l'accueil.

Je me suis rendu ensuite le même jour à la Direction des Bâtiments et des Espaces Publics du Département situé au 6 bis rue Rontaunay à Saint Denis (97400).

Là étant, je constate qu'une affiche informant le public de la possibilité de consulter le dossier papier de la déclaration d'intention du projet d'aménagement du collège Gaston Crochet de la Plaine des Palmistes, est affiché sur un tableau installé en face de l'accueil.

Je relève que l'ensemble du dossier papier de la déclaration d'intention du projet d'aménagement du collège Gaston Crochet de la Plaine des Palmistes, est entreposé au-dessous de ce tableau d'affichage et il est mis à la disposition du public.

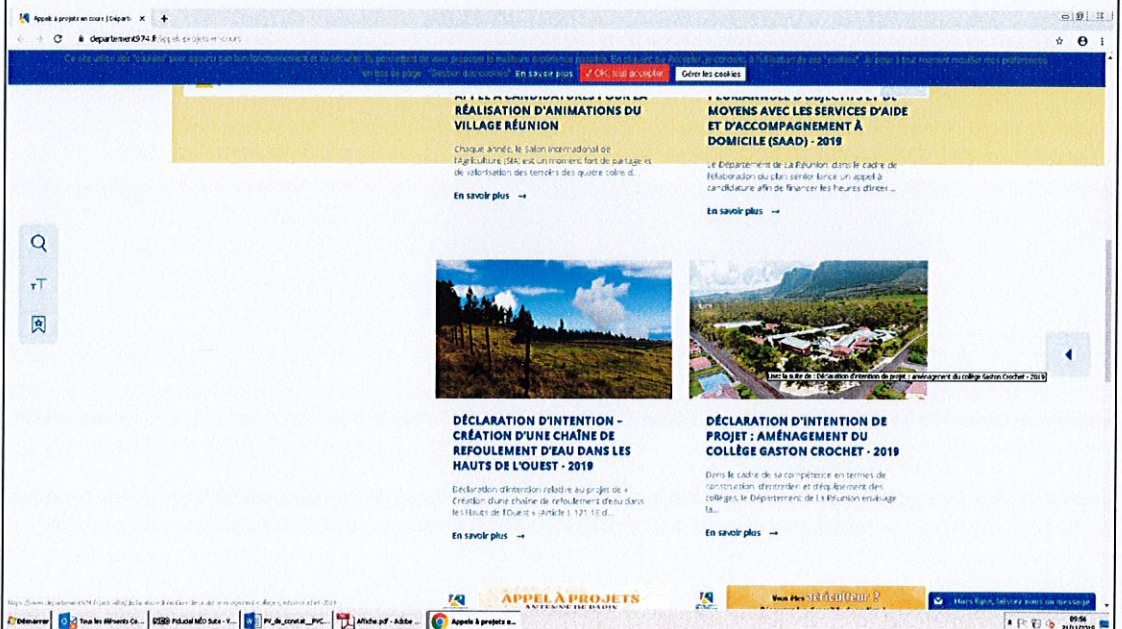
J'ai pris moi-même 04 photographies de cet affichage et de la mise à la disposition du public du dossier de déclaration d'intention du projet d'aménagement du collège Gaston Crochet.

De retour à mon étude et depuis un ordinateur de mon office, je me suis connecté sur la page internet du département de la réunion dont le lien est le suivant : <https://www.departement974.fr/appels-projets-en-cours>.

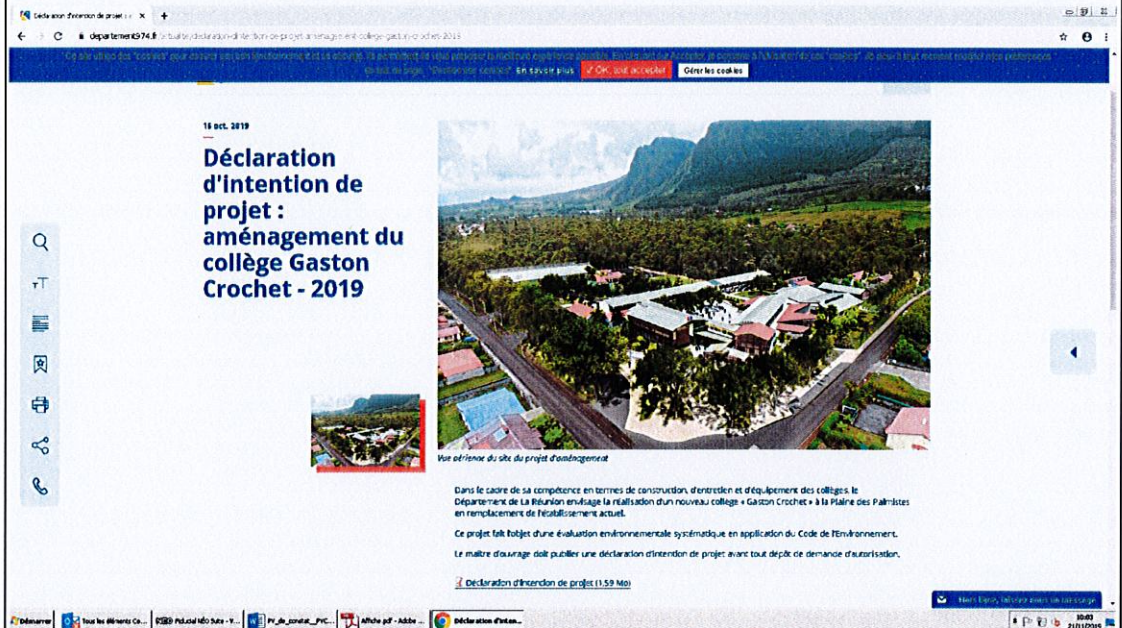
Je constate qu'une page intitulée APPELS A PROJETS EN COURS s'ouvre.



Sur cette page je constate qu'il existe un lien intitulé « DECLARATION D'INTENTION DE PROJET : AMENAGEMENT DU COLLEGE GASTON CROCHET- 2019 ».



En cliquant sur le lien, je constate qu'il est possible de consulter le dossier complet en format pdf concernant la déclaration d'intention de projet.



Sur quoi n'ayant plus rien à constater et de tout ce que dessus j'ai dressé le présent procès-verbal de constat pour servir et valoir ce que de droit.

Le présent acte est soumis à enregistrement.

Il est établi sur 05 feuilles.

COUT : SIX CENTS EUROS TTC.

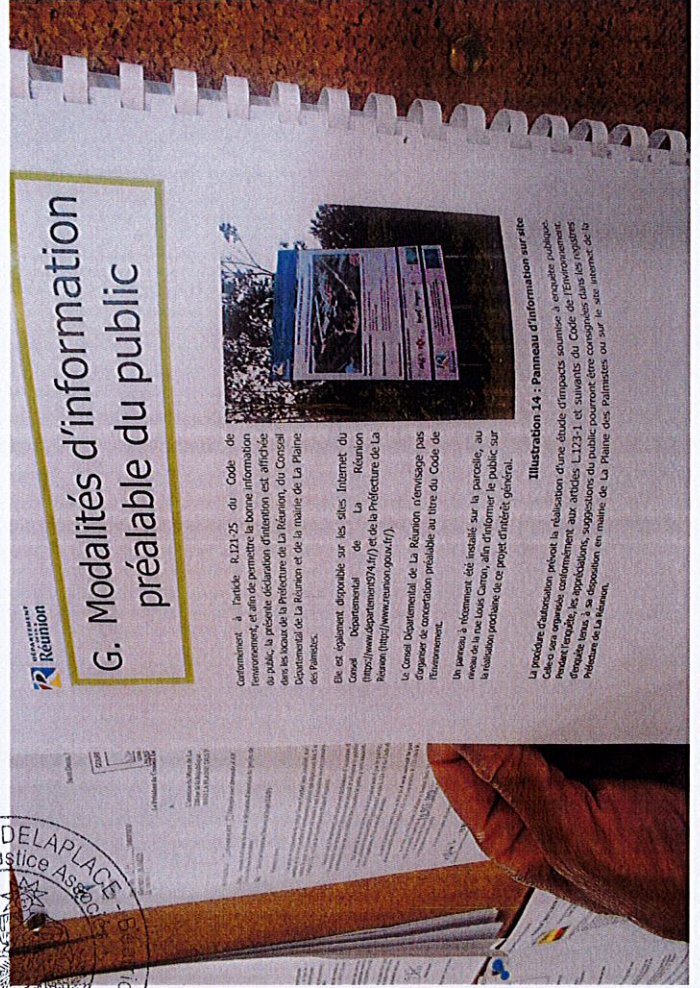
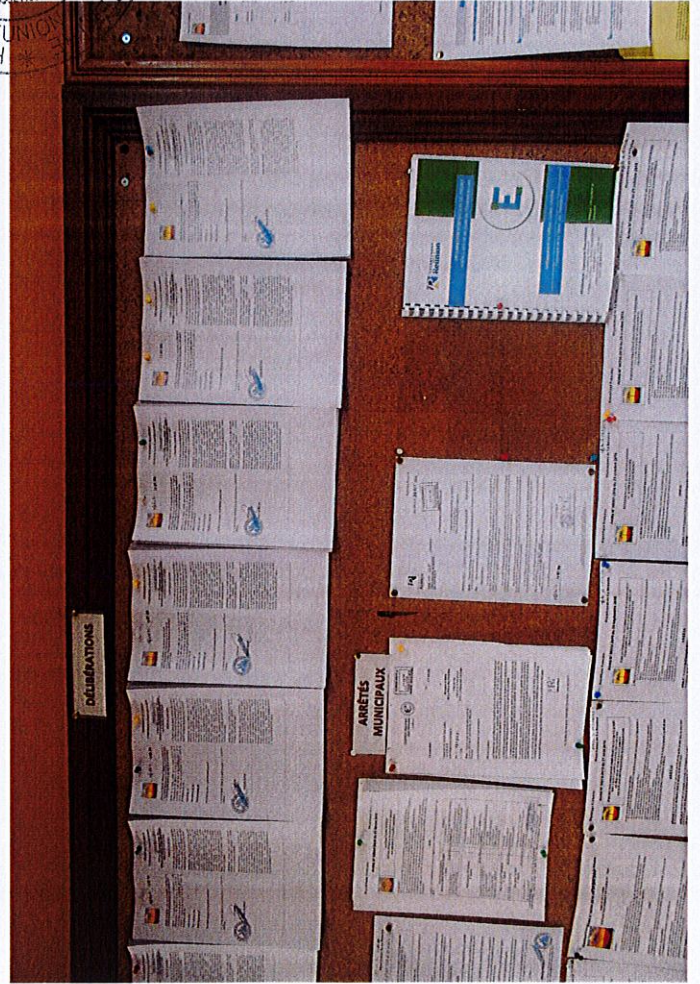
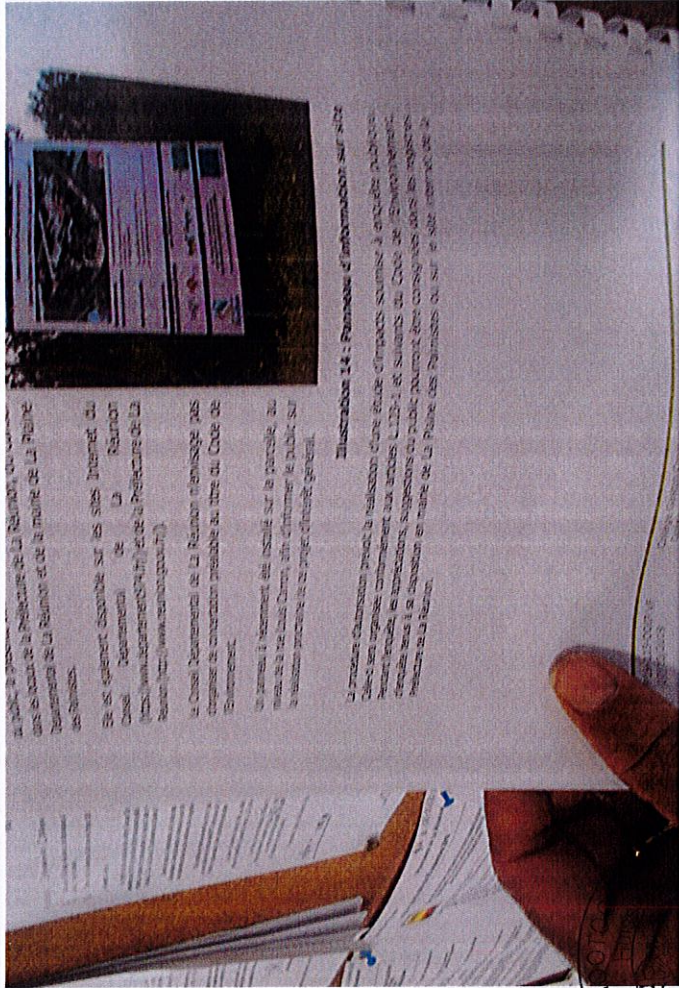
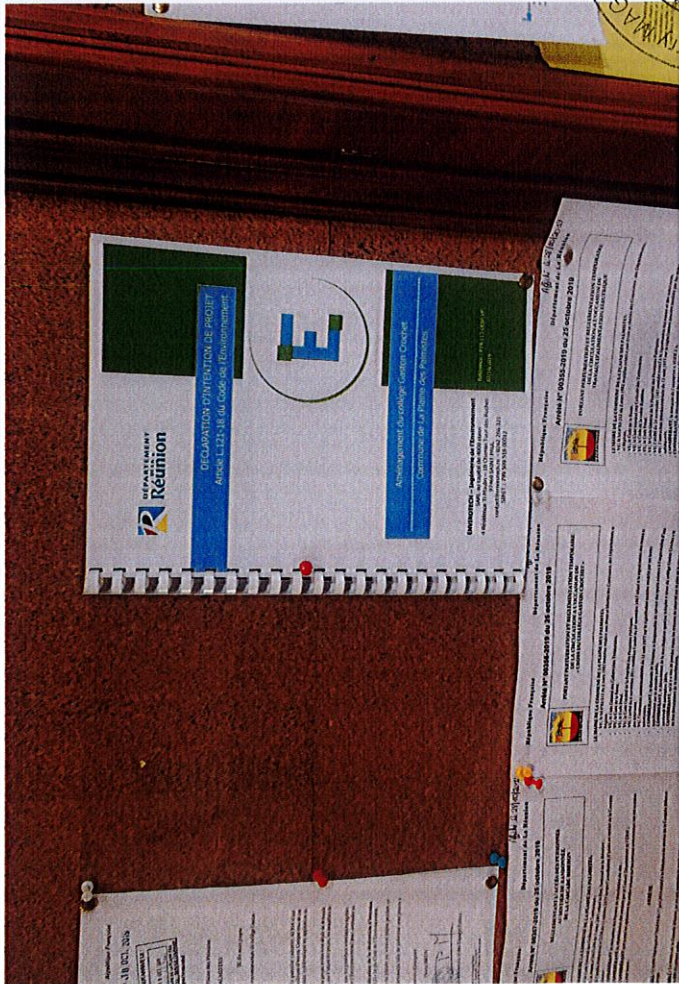
DETAIL :

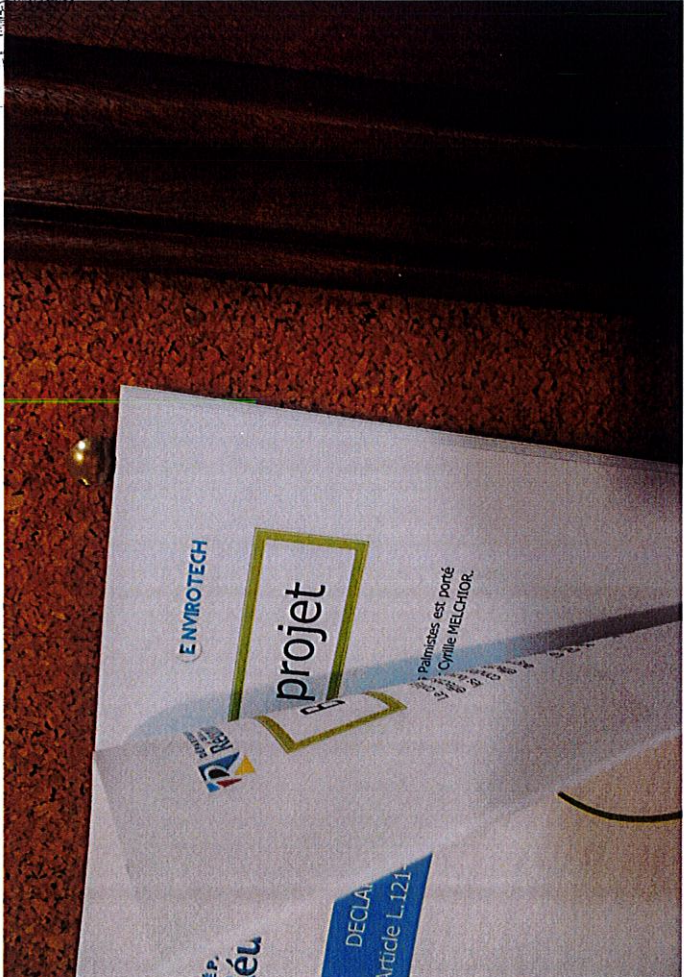
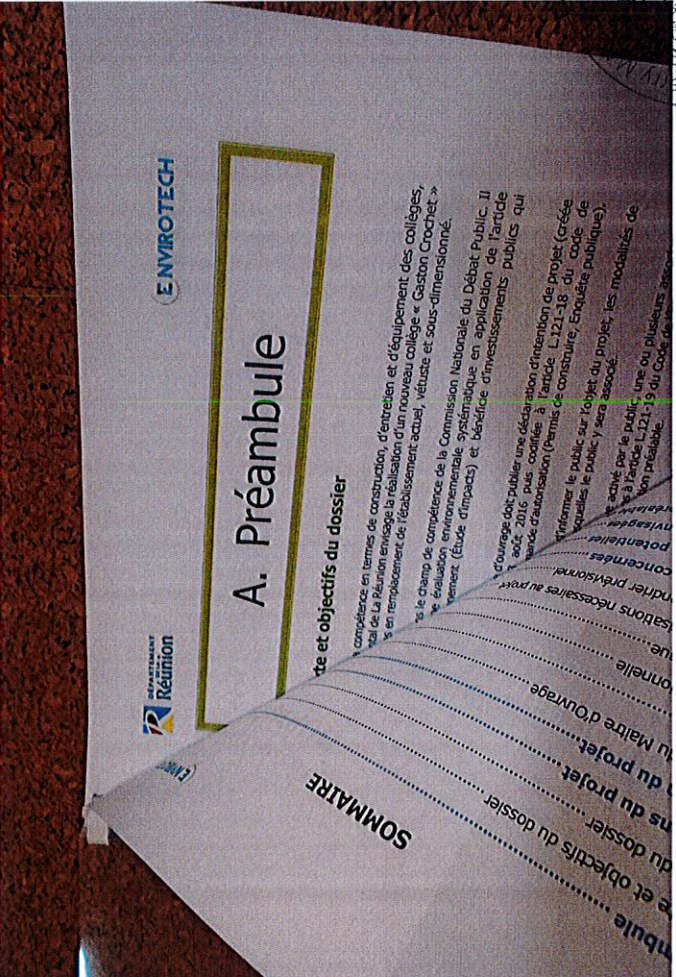
| | |
|---------------------|-----------------|
| EMOLUMENT | 553.00 € |
| TOTAL HT | 553.00 € |
| T.V.A 8,5% | 47.01 € |
| TAXE FISCALE | 0.00 € |
| TOTAL TTC | 600.00 € |

Harry MAGAMOOTOO

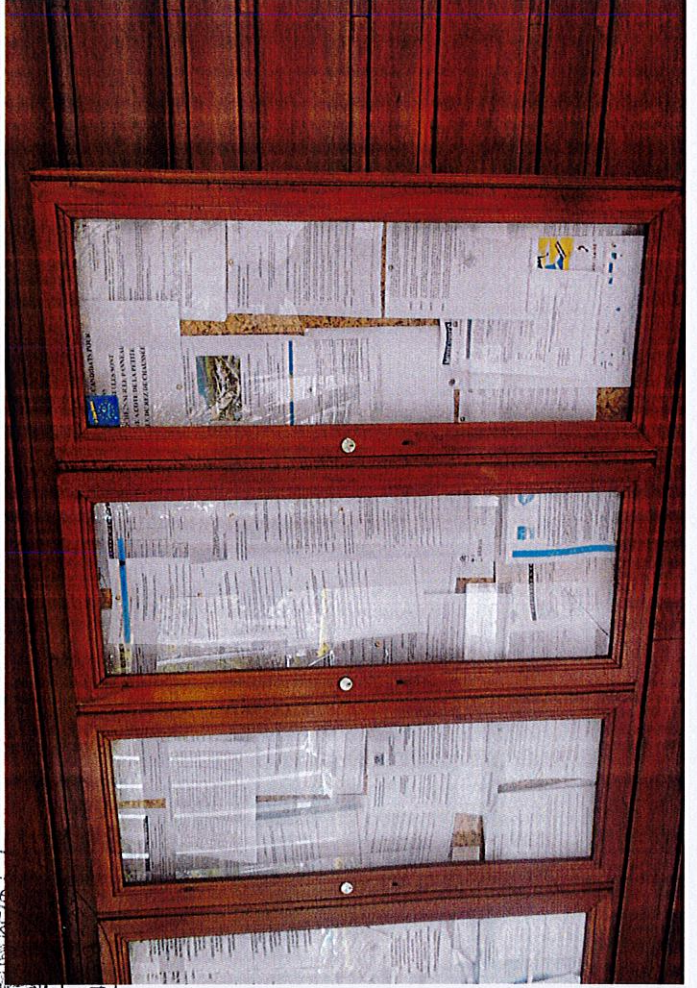
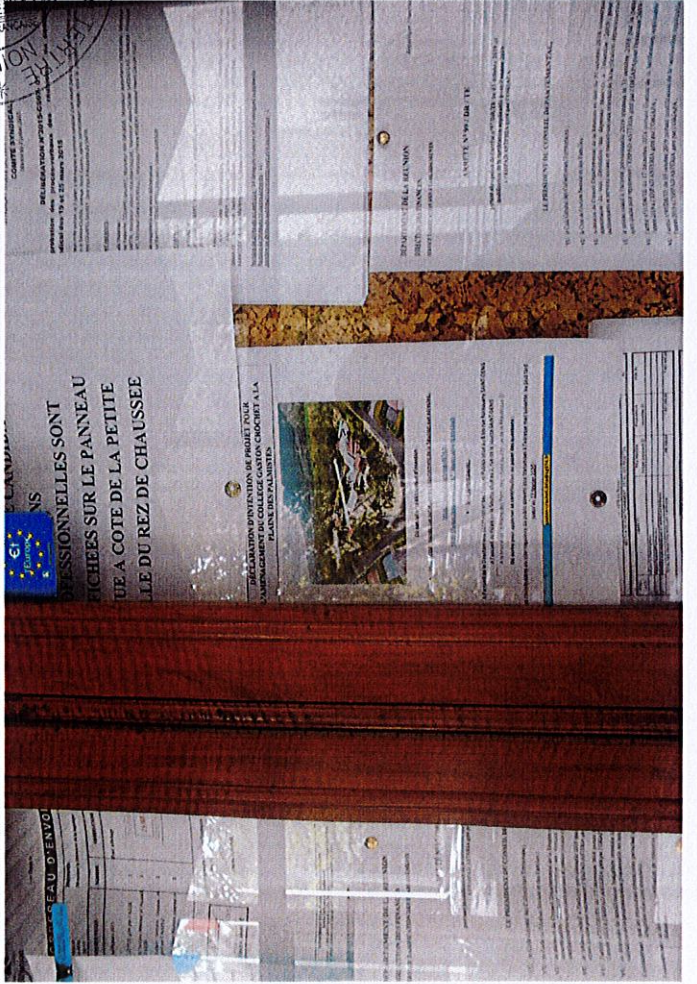
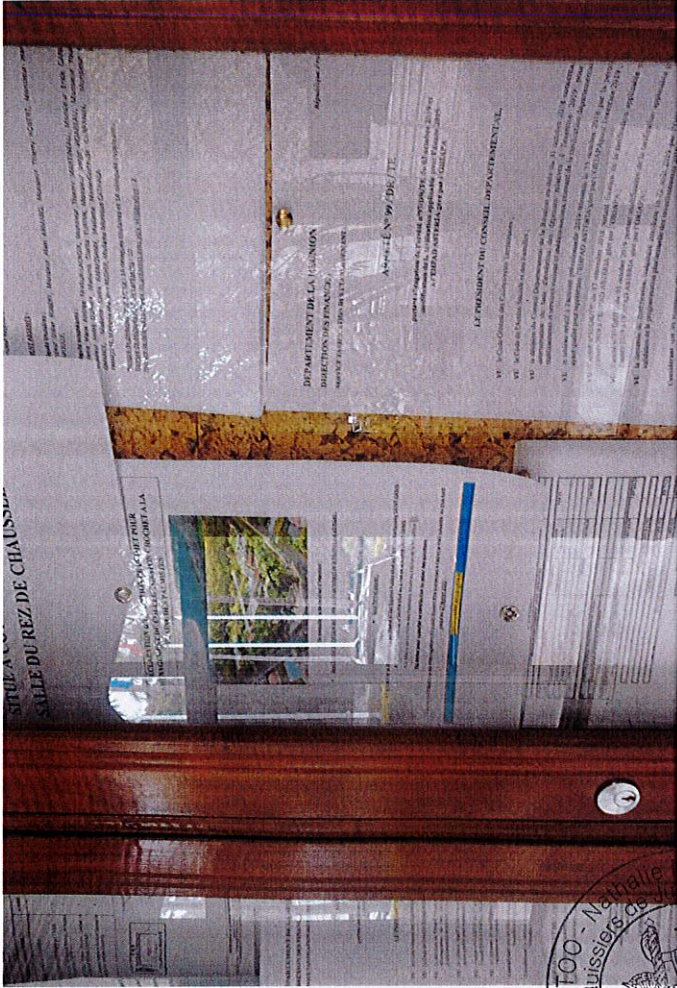
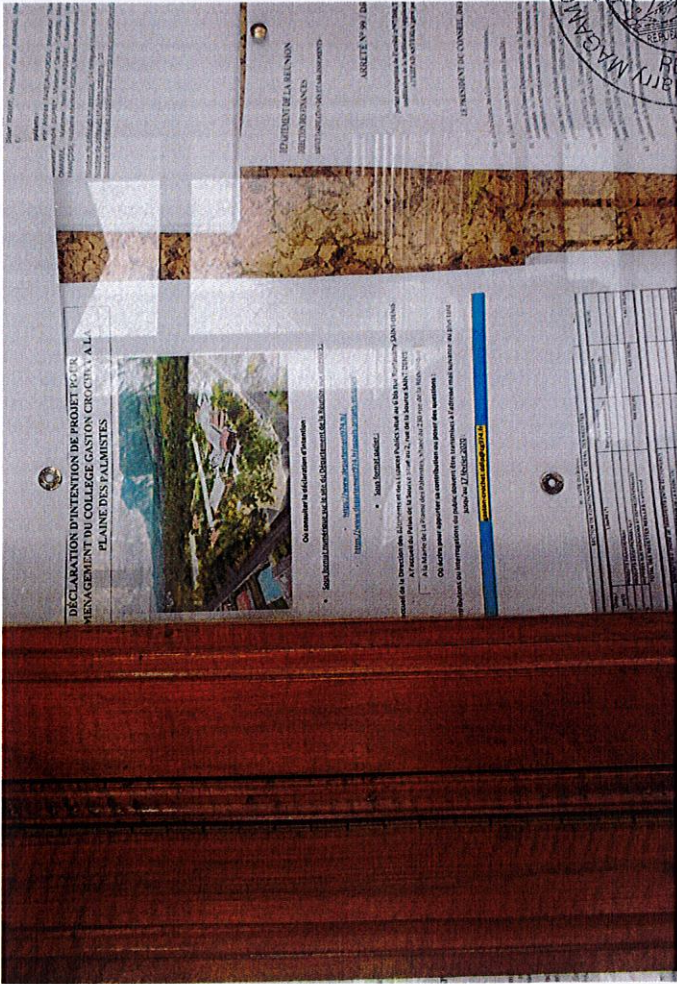


**1 – Affichage du dossier à la
Mairie de la Plaine des
Palmistes**





**2 - Affichage et mise à
disposition du dossier à
l'accueil au siège du
Département**



**3 - Affichage et mise à
disposition du dossier à la
Direction des bâtiments et des
espaces publics du
Département**

